Congrès AFSP Paris 2013

Section thématique 45 - Organisations internationales et acteurs non étatiques : vers de nouvelles pratiques démocratiques dans l'espace international ?

L'émergence de la communauté pour l'Accès à la Connaissance et l'Agenda pour le Développement de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

The emergence of the Access to Knowledge community and the World Intellectual Property Organization Development Agenda

Melanie Dulong de Rosnay
Institut des Sciences de la Communication du CNRS & CERSA CNRS Université Paris 2
melanie.dulong-de-rosnay@iscc.cnrs.fr

WORKING DRAFT - VERSION DE TRAVAIL – NE PAS CITER - DO NOT QUOTE

Résumé

La régulation internationale de la propriété intellectuelle est une source de confrontations entre pays développés, pays en développement, industries et ONG. Les traités internationaux sont élaborés au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) où se côtoient les délégations des États Membres composés de diplomates et d'experts de la propriété intellectuelle des cabinets ministériels et les groupes de la société civile représentant des intérêts économiques et sociétaux divers.
La communication analyse les stratégies et la dynamique de construction d'une coalition entre pays du Sud, chercheurs et ONG autour de la constitution d'un agenda politique positif et d'un discours scientifique sur les biens communs. L'intérêt du public commence à être pris en compte dans les négociations après deux siècles de protection accrue des intérêts économiques des titulaires de droits. Cette communauté épistémique hétéroclite pour l'Accès à la Connaissance (en anglais a2k pour A*ccess to Knowledge*) pourrait apporter un changement dans les relations entre les ONG et les organisations internationales, les négociations du domaine, les rapports de force et les stratégies de plaidoyer.

Abstract

Intellectual Property international regulation is the source of confrontations between developed and developing countries, industries and NGOs. International treaties are elaborated within the World Intellectual Property Organization (WIPO) where member states delegations constituted by diplomats and Intellectual Property experts from ministerial cabinets mix with civil society representatives of various economic and social interests.
The communication analyzes the strategies and the construction dynamics of a coalition made of countries of the global South, researchers and NGOs around the constitution of a positive political agenda and a scientific discourse on the commons. The public interest starts being taken into

account after two centuries of increased protection aiming at sustaining rightholders' economic interests. This epistemic heterogeneous a2k community (a2k standing for Access to Knowledge) could bring some changes in the relations between NGOs and international organizations, the negotiations of the topic, the balance of power and advocacy strategies.

Introduction

Cette recherche porte sur l'émergence d'un agenda positif pour le domaine public et l'intérêt du public en droit d'auteur, face au discours dominant pour l'extension des droits de propriété intellectuelle qui a prévalu depuis la naissance de cette protection. La régulation internationale de la propriété intellectuelle est un enjeu économique et géopolitique et la source de confrontations entre pays développés et pays en développement, entre industries, et entre industries et représentants de la société civile. Les traités internationaux sont élaborés au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) où se côtoient les délégations des États Membres composés de diplomates et d'experts de la propriété intellectuelle des cabinets ministériels et les représentants d'intérêts économiques et sociétaux divers.

Cette recherche s'appuie sur les travaux antérieurs de différents domaines, la propriété intellectuelle, vue comme un enjeu géopolitique et la littérature juridique internationale sur l'analyse de la production des conventions de l'OMPI; la gouvernance des biens communs, avec l'étude de l'émergence de nouvelles institutions d'action collective et l'intégration de communautés auparavant séparées comme la propriété intellectuelle, les bibliothèques, les universités, la science ouverte et le logiciel libre; les théories des relations internationales et l'étude des réseaux transnationaux et des ONG.

La méthodologie retenue associe l'observation participante, vers une ethnographie de la communauté, et l'analyse des politiques publiques et de leur production. Le terrain de cette recherche comprend la participation à des conférences scientifiques et militantes et à des groupes de travail d'ONG sur l'accès à la connaissance, des entretiens avec les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux et la participation à des réunions de l'OMPI en tant que représentante d'une association internationale ayant obtenu le statut d'observateur. La participation effective aux travaux de l'OI est la seule option pour assister aux débats, ouverts aux seuls acteurs étatiques et représentant d'ONG accréditées car justifiant d'une expertise dans le domaine. La participation aux conférences diplomatiques permet de recueillir des données autrement inaccessibles sur les rapports de pouvoir et la constitution de coalitions en fonction des thématiques discutées. La méthode facilite aussi l'identification des acteurs les plus impliqués et le rôle du personnel de l'OI, des représentants des délégations nationales et des représentants des industries et des ONG de la société civile. La production de questions et de commentaires techniques permet enfin le recueil de réactions des acteurs.

1. La propriété intellectuelle, objet de politiques publiques et enjeu géopolitique

La communication analyse les stratégies et la dynamique de construction d'une coalition entre pays du Sud, chercheurs et représentants de la société civile autour de la constitution d'un agenda politique et d'un discours scientifique sur les biens communs. Cette vision s'oppose au mouvement d'extension de la propriété intellectuelle qui a prévalu depuis l'introduction de ces normes juridiques il y a deux siècles pour soutenir les intérêts économiques des titulaires de droits. Les pays du groupe de l'Agenda pour le Développement de l'OMPI, sur une proposition du Brésil et de l'Argentine en

2004, ont réussi à inscrire un renversement de paradigme dans les normes régulant les travaux de l'OMPI et un changement dans les rapports de pouvoir entre acteurs dominants. Le groupe B rassemble les États-Unis, l'Union Européenne et d'autres économies développées comme Singapour, la Norvège et la Suisse, les pays qui détiennent la majorité des actifs couverts par des droits de propriété intellectuels. Il doit à présent tenter d'intégrer les besoins des acteurs émergents dans les négociations. Le groupe de l'Agenda sur le Développement comprend des pays dont la voie pèse économiquement et politiquement, le Brésil et l'Argentine initialement, mais aussi le Chili, l'Algérie, l'Inde et l'Afrique du Sud). Depuis l'adoption de cet Agenda, les normes de l'OI doivent prendre en compte un équilibre entre les intérêts des titulaires de droits et ceux du développement et comprendre des éléments de flexibilité afin de favoriser l'accès des pays en développement et des pays moins avancés. Les recommandations de l'Agenda pour le Développement votées en 2007 permettent d'intégrer ces besoins spécifiques dans les règles définissant la propriété intellectuelle, notamment pour encadrer le transfert de technologie et l'accès à l'innovation et à la culture pour les populations. Un traité comprenant pour la première fois des exceptions aux droits exclusifs devrait être voté en 2013.

2. L'OMPI, une Organisation Internationale qui s'ouvre à la société civile

Le terrain étudié est la constitution d'une coalition transnationale d'acteurs de la société civile intitulée communauté de l'accès à la connaissance (en anglais la communauté a2k pour *access to knowledge*) et ses rapports avec les OI dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'OMPI étant le lieu des négociations pour la production de la régulation internationale qui sera transposée dans les droits nationaux.

Une communauté interdisciplinaire et hautement qualifiée composée de chercheurs en droit, économie, sociologie, informatique, physique, biologie et sciences politiques, d'avocats, de bibliothécaires et de militants et représentants des ONG pour le droit à l'accès aux médicaments, à la recherche, à l'éducation et à la culture s'est constituée à l'occasion des négociations internationales de cet Agenda pour le Développement. Un moment fédérateur pour cette communauté a eu lieu en 2005 autour de la rédaction d'un projet de traité pour l'accès à la connaissance, qui n'a pas été voté dans une OI mais qui a permis la structuration d'un programme politique commun. En 2012, la coalition approfondit son action à l'OMPI en vue d'assouplir les règles de la propriété intellectuelle et faire appliquer les principes de l'Agenda pour le Développement pour reconnaître un statut juridique applicable aux exceptions aux droits exclusifs en faveur du public et rompre la suprématie de la propriété intellectuelle. La communauté s'élargit à d'autres acteurs non-étatiques à l'occasion des négociations d'un traité proposant une exception pour l'accès des personnes aveugles et malvoyantes.

Les espaces et les lieux où les échanges entre cette coalition et l'OMPI s'organisent et s'institutionnalisent sont les conférences diplomatiques CDIP et SCCR à l'intérieur de l'OMPI et d'autres conférences scientifiques sur les aspects ouverts de la propriété intellectuelle à l'extérieur de l'OI, comme celles du réseau Communia pour le domaine public numérique, un projet financé par la Commission Européenne entre 2007 et 2011. Plus récemment, les espaces s'éloignent du coeur du sujet étudié, le droit d'auteur, pour rejoindre des thématiques et des secteurs d'application des politiques publiques définies par l'OI, mais dans lesquels la propriété intellectuelle ne constitue qu'un élément du débat. Des échanges ont eu lieu en 2012 lors des conférences de l'UNESCO sur la conservation du patrimoine culturel (*International Conference on Memory in the World in the Digital Age: Digitization and Preservation*) et du Forum sur la Gouvernance de l'Internet, une

instance consultative sous la tutelle des Nations Unies qui a pour objectif de faciliter le dialogue entre l'ensemble des acteurs de l'Internet et propose un processus de gouvernance multipartenariale associant les gouvernements, secteur privé, la société civile et les organisations internationales.
Les autres conférences qui accueillent les réflexions de la communauté en vue de structurer les contributions auprès des OI et des acteurs étatiques et concevoir un agenda commun sont le *Free Culture Forum*, le Global *Congress for Intellectual Property and the Public Interest*, ou encore les conférences *Economics of the Commons* de la Fondation Heinrich Böll et *Access to Knowledge* de l'Université de Yale.

References

Mélanie Dulong de Rosnay, Hervé Le Crosnier, *Propriété intellectuelle. Géopolitique et Mondialisation*, Essentiels d'Hermès, CNRS Edition, Avril 2013, 225 p.

Ann M. Florini and P. J. Simmons, What the World Needs Now? in Ann M. Florini, editor, *The third force : the rise of transnational civil society*, Carnegie Endowment for International Peace, 2000, 288 p.

Peter Haas, Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination, *International Organization,* Vol. 46, No. 1, Knowledge, Power, and International Policy Coordination. (Winter, 1992), pp. 1-35.

Charlotte Hess, Elinor Ostrom, *Understanding Knowledge as a Commons*, MIT Press, 2007.

Rachel Polaud, *L'implication des ONG dans les débats des OIG : le cas de l'aménagement des droits de propriété intellectuelle par l'OMC, l'OMS, l'OMPI entre 1996 et 2006*, thèse de sciences politiques, Université de Grenoble, 2012, 301 p.

Diane Stone, Global Public Policy, Transnational Policy Communities, and Their Networks, *Policy Studies Journal* Volume 36, Issue 1, February 2008, pp. 19-38.